

DOSSIER D'INSCRIPTION

Dispositif « Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût »

Année : 2026

1 – IDENTIFICATION DU JEUNE PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Adresse : 18390 NOHANT-EN-GOÛT

Téléphone portable :

Adresse mail :

2 – REPRÉSENTANT LÉGAL

Nom et prénom du responsable légal :

Lien avec le jeune :

☐ Père

☐ Mère

☐ Autre représentant légal :

Adresse (si différente) :

Téléphone :

Adresse mail :

3 – DISPONIBILITÉS DU JEUNE

Je souhaite participer au dispositif pendant les périodes suivantes :

☐ Vacances de printemps

☐ Vacances d'été

☐ Vacances d'automne

☐ Vacances de Noël

Mes disponibilités :

4 – MOTIVATIONS DU JEUNE

Pourquoi souhaites-tu participer au dispositif « Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût » ?

.....

.....

.....

.....

5 – CHOIX DES MISSIONS

Les missions proposées peuvent notamment concerner :

- | | |
|--|--|
| ☐ Entretien manuel des espaces verts | ☐ Fleurissement et arrosage |
| ☐ Désherbage manuel | ☐ Nettoyage du mobilier communal |
| ☐ Préparation des manifestations communales | ☐ Installation et rangement de salles |
| ☐ Autre proposition : | |

6 – PIÈCES À FOURNIR

Le dossier doit comporter :

- ☐ Le présent dossier d'inscription complété et signé
- ☐ Une copie de la pièce d'identité du jeune
- ☐ Une autorisation parentale signée
- ☐ Une attestation d'assurance responsabilité civile
- ☐ Une copie d'un justificatif de domicile
- ☐ Un relevé d'identité bancaire (RIB) pour le versement de l'indemnité

7 – INFORMATIONS IMPORTANTES

Le jeune participant est informé que :

- les missions proposées sont réalisées dans un cadre citoyen et éducatif ;
- la participation est volontaire ;
- les missions ne constituent pas un emploi salarié ;
- les activités sont encadrées par la commune ;
- le respect des consignes de sécurité est obligatoire ;
- l'utilisation de matériels dangereux ou d'engins motorisés est interdite.

8 – DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre de la valorisation du dispositif communal, des photographies peuvent être prises lors des activités.

☐ J'autorise la commune de Nohant-en-Goût à utiliser l'image de mon enfant dans ses supports de communication (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux, affichage communal).

☐ Je n'autorise pas l'utilisation de l'image de mon enfant.

9 – ATTESTATION

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

responsable légal du jeune désigné ci-dessus,

déclare :

- avoir pris connaissance du règlement du dispositif « Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût » ;
- autoriser mon enfant à participer aux missions proposées ;
- certifier l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Nohant-en-Goût,

Le / / 2026

Signature du jeune :

Signature du représentant légal :

AUTORISATION PARENTALE

Dispositif « Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût »

Année : 2026

IDENTITÉ DU JEUNE

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse : 18390 NOHANT-EN-GOÛT

IDENTITÉ DU (DES) REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

agissant en qualité de :

☐ Père

☐ Mère

☐ Tuteur légal

AUTORISATION

J'autorise mon enfant désigné ci-dessus à participer au dispositif communal : « **Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût** » organisé par la commune de Nohant-en-Goût.

Je reconnais avoir pris connaissance :

- de la délibération créant le dispositif ;
- du règlement du dispositif ;
- de la convention de participation ;
- des missions susceptibles d'être confiées à mon enfant ;
- des consignes de sécurité qui lui seront données.

Je certifie que mon enfant est apte à participer aux missions proposées.

AUTORISATION DE SOINS

En cas d'accident ou de malaise nécessitant une prise en charge médicale, j'autorise la commune à faire appel aux services de secours et à prendre toutes les mesures d'urgence rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Je m'engage à être informé(e) dans les meilleurs délais.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom et prénom :

Lien avec le jeune :

Téléphone :

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Allergies connues :

Traitement médical en cours :

Recommandations particulières :

DROIT À L'IMAGE

☐ J'autorise la commune de Nohant-en-Goût à photographier ou filmer mon enfant dans le cadre exclusif de sa participation au dispositif et à utiliser ces images sur les supports de communication municipaux (bulletin communal, panneau d'information, site internet, réseaux sociaux de la commune).

☐ Je n'autorise pas la diffusion de l'image de mon enfant.

ENGAGEMENT

Je certifie exacts les renseignements communiqués.

Je m'engage à prévenir immédiatement la mairie de toute modification concernant ces informations.

Fait à Nohant-en-Goût, le / / 2026

Le représentant légal

Nom :

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

Le jeune participant

Signature précédée de la mention

« Lu et approuvé »

CONVENTION DE PARTICIPATION

Dispositif « Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût »

Année 2026

Entre les soussignés :

La commune de Nohant-en-Goût

Représentée par Madame le Maire, Stéphanie POLANOWSKI, dûment habilitée par délibération du Conseil municipal n°2026_006 en date du 21 mars 2026, ci-après désignée « la commune »,

D'une part,

Et :

Le jeune participant

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse : 18390 NOHANT-EN-GOÛT

Téléphone :

Ci-après désigné « le participant »,

D'autre part,

Et son représentant légal :

Nom et prénom :

Lien avec le jeune :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation du jeune au dispositif : « Argent de poche – Jeunes citoyens de Nohant-en-Goût ».

Ce dispositif vise à permettre aux jeunes habitants de découvrir la vie de la commune, de participer à des actions d'intérêt collectif et de développer leur autonomie.

Article 2 – Nature de la participation

Le participant intervient dans un cadre citoyen et éducatif.

Les missions réalisées :

- sont ponctuelles ;
- sont adaptées à l'âge du participant ;
- répondent à un intérêt communal ;
- ne constituent pas un emploi salarié ;

- ne remplacent pas les missions confiées aux agents communaux.

La participation repose sur le volontariat.

Article 3 – Missions confiées

Dans le cadre du dispositif, le participant pourra être amené à réaliser des missions telles que :

- entretien manuel des espaces verts ;
- désherbage manuel ;
- arrosage des plantations ;
- nettoyage du mobilier communal ;
- préparation d'évènements municipaux ;
- installation ou rangement de salles ;
- autres missions validées par la commune.

Les missions confiées seront précisées dans une fiche de mission remise au participant.

Article 4 – Durée et horaires

La participation est organisée :

Période :

Nombre de demi-journées prévues :

Durée d'une intervention : **3 heures maximum par demi-journée**

Horaires :

Article 5 – Encadrement

Pendant les missions, le participant est placé sous la responsabilité de l'encadrant désigné par la commune :

Nom :

Fonction :

☐ Agent communal

☐ Élu municipal

☐ Autre :

L'encadrant veille au bon déroulement des activités et au respect des consignes.

Article 6 – Sécurité

Le participant s'engage à :

- respecter les consignes données ;
- utiliser uniquement le matériel autorisé ;
- porter les équipements de protection fournis lorsque cela est nécessaire ;
- signaler toute difficulté ou situation dangereuse.

L'utilisation de matériels dangereux ou d'engins motorisés est interdite.

Article 7 – Indemnité

En contrepartie de sa participation effective, le jeune percevra une indemnité forfaitaire de : **15 € par demi-journée réalisée.**

Cette indemnité sera versée par la commune après constat de la réalisation des missions.

Elle ne constitue pas une rémunération salariale.

Article 8 – Absences

En cas d'empêchement, le participant ou son représentant légal s'engage à prévenir la mairie dans les meilleurs délais.

La commune pourra interrompre la participation en cas d'absences répétées ou de non-respect des engagements.

Article 9 – Engagement du participant

Le participant s'engage à :

- respecter les horaires ;
- adopter un comportement adapté ;
- respecter les personnes rencontrées ;
- prendre soin du matériel communal ;
- respecter l'image de la commune.

Article 10 – Engagement de la commune

La commune s'engage à :

- proposer des missions adaptées ;
- assurer l'encadrement ;
- informer le participant des règles de sécurité ;
- fournir les équipements nécessaires.

Article 11 – Assurance

La commune s'assure que les activités proposées sont couvertes par les garanties d'assurance adaptées.

Le participant doit fournir une attestation de responsabilité civile.

Article 12 – Acceptation

Les parties déclarent avoir pris connaissance des conditions du dispositif et acceptent les termes de la présente convention.

Fait à Nohant-en-Goût, le / / 2026

Pour la commune	Le participant	Le représentant légal
Madame le Maire Signature	Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »	Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé »